

## Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 29 décembre 2014

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni sous la présidence de son maire, Alain GARNIER, le lundi 29 décembre 2014, à 20 h 00.

\* **Délibération** Révision des tarifs applicables au 01/01/2015.

○ **Fixation tarifs 2015 consommation eau :**

Pour tenir compte des travaux d'amélioration de la potabilité de l'eau sur le réseau de la commune haute pour un montant de l'ordre de 200 000 € qui vont se déroulés en 2015, la commission propose plusieurs hypothèses d'augmentation des tarifs. Après débat, le Conseil, à l'unanimité, décide de réévaluer sensiblement les parts fixes et variables

○ **Participation aux frais de branchement au réseau d'eau potable :**

Réévaluation de 20 € / 2014.

○ **Fixation tarifs 2015 redevance assainissement :**

Le budget communal assainissement étant toujours déficitaire, la commission propose une augmentation pour 2015.

○ **Participation pour raccordement au réseau égouts (P.R.E.) :**

Pas de changement de tarif par rapport à 2014.

○ **Prix concession cimetière :**

Pour suivre l'évolution des prix de nettoyage d'une concession par la société de pompes funèbres, augmentation du tarif d'une concession d'environ 4 m<sup>2</sup> Pour rappel, les concessions sont d'une durée de 30 ans.

Prix du renouvellement : inchangé.

○ **Prix case columbarium :**

Pas de changement de tarif par rapport à 2014.

Prix renouvellement : inchangé.

○ **Prix location salle polyvalente :**

Les tarifs de location restent inchangés par rapport à l'année précédente.

En revanche, nouveauté pour 2015, il sera demandé un supplément de 30 € pour les habitants de la commune et 50 € pour les extérieurs de la commune en cas de non restitution de la salle le lendemain de la manifestation avant 10 heures du matin.

Pour tout le monde, il est demandé une attestation d'assurance responsabilité civile.

\* **Délibération : Avenant au contrat du 17 septembre 2010 au contrat de maîtrise d'œuvres des clauses administratives particulières pour les travaux de l'église.** Il est nécessaire de faire un avenant au contrat initial des travaux de l'église pour régler les honoraires de l'architecte concernant la 2<sup>e</sup> tranche des travaux, portant sur le collatéral Nord. Adoptée à l'unanimité.

\* **Délibération : annulation de la subvention à l'association "Rassemblement St Georges de France 2015" :** Le 16 décembre 2014, le Conseil Communautaire du Pays de Paulhaguet a attribué une subvention exceptionnelle à l'association "Rassemblement St Georges de France 2015". Or, une association ne peut recevoir de subvention de la part d'une commune de la CCPP, si cette dernière a elle-même attribuée une subvention. De ce fait, le Conseil municipal de St-Georges-d'Aurac doit délibérer pour annuler la délibération prise le 22 novembre dernier, attribuant une subvention à ladite association.

\* **Devis pose de caniveaux à Lestérisse :** Pour remédier un problème de ravinement du chemin de Lestérisse, il est proposé de poser un caniveau pour récupérer les eaux de ruissellement. Montant du devis : 852 € TTC. Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire effectuer ces travaux.

**\* CIID :**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de nommer des membres pour composer la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs), suite au passage en régime de fiscalité professionnelle unique de la Communauté de communes du Pays de Paulhaguet. Suite à cette demande, une proposition de liste doit être faite comprenant de 2 à 5 membres par commune. Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal dresse la liste constituée de 3 membres : Alain GARNIER, Jean-Louis DO CARMO et Georges BERINGER.

**\* Divers :**

- **Repas des anciens :** Cette année le repas du CCAS, pour les personnes de la commune de 70 ans et plus, se déroulera le dimanche 15 février 2015, au restaurant "Les Tilleuls". Pour les personnes hospitalisées ne pouvant pas se déplacer, il est envisagé de leur offrir un colis.
- **Aire de jeux :** Le dossier avance, M. le Maire souhaite que ce dossier se concrétise avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015.
- **Vœux de la municipalité :** Les vœux de la municipalité seront présentés à la population le vendredi 23 janvier 2015, à partir de 20h30, à la salle polyvalente. A cette occasion, le cabinet d'étude "+2 Paysage" présentera le rendu de l'étude d'aménagement du bourg. Il sera également remis le chèque correspondant aux bénéfices réalisés le 29 novembre au représentant départemental du TELETHON. Toute la population est invitée.
- **DETR 2015 :** M. le Maire propose de présenter un dossier de réfection du VC19, sis Freycenet-Bas.